

Fermeture des blocs opératoires ; quel gâchis !!!

La FPS vient de découvrir, par le biais de la presse, le projet de fermeture des blocs opératoires en France !!!

Certes, on peut toujours discuter la valeur du seuil de 1500 actes chirurgicaux classant annuellement comme la limite d'activité permettant d'assurer une prise en charge optimale de nos citoyens et de garantir leur sécurité sanitaire mais la FPS est extrêmement inquiète de la façon dont *ce dossier critique voire vital* pour l'avenir de l'hôpital public, est pris en compte et géré par la tutelle.

- Comment peut-on dans le même temps donner des autorisations d'installer ou d'agrandir un bloc opératoire privé à quelques mètres d'un centre hospitalier assurant lui-même cette activité chirurgicale en prenant ainsi ouvertement le risque de le fermer ?
- Comment sera géré le personnel très compétent et pointu du bloc opératoire hospitalier public après la fermeture de leur bloc ?
- Ce seuil de 1500 actes ne sera-t-il pas augmenté dans les années futures et toujours sans concertation ni planification ni politique sanitaire claire ?
- Pourquoi ne pas donner plus de moyens aux praticiens ainsi qu'à tous ceux qui contribuent à la bonne marche d'un bloc opératoire, du brancardier au chirurgien en passant par les infirmières de bloc, les anesthésistes et autre personnels de bloc, afin de les motiver à augmenter leur activité opératoire ?
- A titre d'exemple la part variable complémentaire est mort-née faute de rémunération...
- Les tarifs des actes chirurgicaux n'ont pas été modifiés depuis des décennies...Est-il encore concevable que les tarifs de certains soins capillaires et esthétiques dans un salon de coiffure égalent ou dépassent ceux d'une colectomie totale ?
- L'augmentation en permanence des tâches administratives que les praticiens subissent n'est-il pas encore un autre facteur les éloignant des blocs opératoires et pénalisant leur productivité ?
- Sans compter l'augmentation des recours juridiques déposés par les patients...

La FPS demande à la tutelle ainsi qu'aux nouveaux directeurs des agences de la santé, de considérer la prise en charge chirurgicale de nos citoyens comme une priorité nationale, rentrant dans le cadre du droit constitutionnel à la santé et de ne pas décider des fermetures des blocs opératoires pour des raisons uniquement comptables....

La santé fait partie intégrante de la richesse des nations et on ne peut pas opérer le redressement économique d'une nation avec des citoyens mal soignés et un système de santé public de plus en plus livré à lui-même sinon en passe d'être tout simplement démantelé !

CA de la FPS